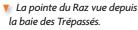
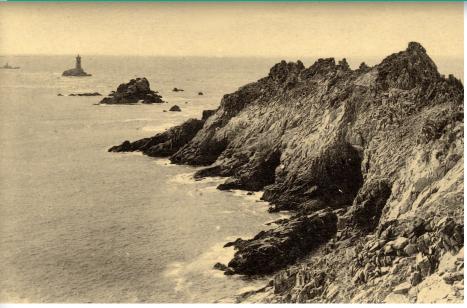
POINTE DU RAZ ET BAIE DES TRÉPASSÉS

- Typologie: sites naturels littoraux
- Nom : pointe du Raz
- Communes concernées :
 - Cléden-Cap-Sizun
 - Plogoff
- Acte et date de classement : décret du 21 décembre 1987
- Critères de classement : pittoresque, scientifique et historique
- Surface: 1353,87 ha
- Statut de propriété :
 - Conseil général
 - Conservatoire du littoral
 - communal
 - privé
- Existence d'autres mesures de protection ou de gestion sur le site : site Natura 2000 (Directive habitats)
- Existence d'un site classé, inscrit ou d'une ZPPAU (P) contigu(s):
 - site classé de la pointe du Van,
 - site inscrit de la pointe du Van,
 - site inscrit de la baie des Trépassés et ses abords





🛦 La pointe du Raz, une pointe acérée en lutte permanente avec les flots.

Description

Le site classé de la pointe du Raz comprend deux ensembles disjoints :

- le premier, le plus étendu, porte sur l'intégralité de la pointe du Raz elle-même et se poursuit sur le littoral sud de la commune de Plogoff. Au nord, cet ensemble englobe la baie des Trépassés et l'étang de Laoual, puis la zone littorale de la commune de Cléden-Cap-Sizun jusqu'au lieu-dit
- le second ensemble, plus restreint, s'étend au sud-est du bourg de Plogoff, du village de Kergoaz jusqu'à la pointe de Ty Deved.

Au sud. un trait de côte régulier avec trois criques aménagées pour accueillir quelques bateaux

Au sud, entre la pointe de Plogoff et Bestrée, le littoral présente une physionomie simple. Le plateau intérieur vient au plus près du trait de côte, plonge vers l'océan en un versant abrupt qui s'achève par une falaise. Seuls quatre ou cinq axes de talweg entaillent l'ensemble. Le trait de côte est régulier à l'exception de quelques criques et anses qui entaillent les abrupts



POINTE DU RAZ ET BAIE DES TRÉPASSÉS



▲ Sur la côte sud, des petits ports ont été aménagés en intégrant les contraintes du relief.

Cette partie du site classé est le domaine des affleurements rocheux (pour les secteurs les plus pentus) et de la végétation basse qui conforte la topographie dans le fonctionnement visuel de l'ensemble : absence de côte en vis-à-vis, panoramas à deux dimensions sur l'immensité marine. En outre, aucune perspective lointaine sur la côte n'accroche le regard, cette dernière n'étant visible qu'en lignes fuyantes.

Les possibilités de pénétration dans le site sont limitées par un nombre réduit d'accès routiers. Sa découverte se fait pour l'essentiel par le sentier littoral et par des chemins sur le plateau reliant les hameaux intérieurs et le trait de côte.

Enfin, l'occupation humaine consiste en un centre équestre en limite de la zone protégée près du lieu-dit Saoutenet, et en trois petits ports à Porz Loubous, à Feunteun Aod et à Bestrée, dans des criques peu exposées. Leur aménagement prend en compte le caractère abrupt de l'accès : installations réparties sur plusieurs paliers, dispositifs de treuils, de palans...

La pointe du Raz, un long éperon rocheux, véritable champ de bataille entre terre et mer

Les paysages de la pointe du Raz exercent une forte attraction qui explique sa fréquentation importante. Cette partie du site classé est très marquée par la pression qui en résulte et par les aménagements qui ont dû être réalisés en conséquence.

Les équipements d'accès et d'accueil sont regroupés à l'est : parking, espace commercial, maison du site, toilettes... L'ensemble se situe en position creuse ce qui limite sa perception depuis le reste de la pointe. De là émanent les principaux itinéraires de découverte et l'ancienne route départementale réaménagée pour la desserte du sémaphore et la circulation de la navette.

La côte sud de Plogoff, constituée d'un long versant qui s'achève par une falaise continue.

À l'est, les perceptions portent sur le plateau central aux vallonnements souples. L'omniprésence de la lande donne une impression de grandeur à l'ensemble, la rupture de pente sur la côte supprimant tout repère par rapport à la mer. Depuis les points hauts, le sémaphore constitue un point d'appel visuel.

Vers l'ouest, le rétrécissement de la pointe se fait sentir. Le sémaphore devient omniprésent, les vestiges de végétation dégradée sont plus fréquents et les repères par rapport à la mer s'affirment.

À l'extrême ouest, le relief devient très acéré autour d'une plate-forme de plus en plus étroite. Tout autour de cette dernière, la côte prend un aspect déchiqueté aux multiples contacts rochers - mer, théâtres du spectacle dynamique des mouvements incessants des flots. La liberté de circulation a été maintenue à l'extrémité de la pointe qui présente une forte érosion avec une succession de dalles rocheuses et un maigre sol sableux interstitiel.

Enfin, le phare de la Vieille, les îlots qui parsèment l'océan jusqu'à l'île de Sein, et l'île de Sein elle-même, créent une continuité du paysage jusqu'à la ligne d'horizon.

Sur la côte orientée vers le nord, les perceptions visuelles sont bloquées par la pointe du Van et sont attirées par la baie des Trépassés et sa longue plage de sable.

La baie des Trépassés, une vaste dépression en contrepoint de deux zones de plateau

Une dépression large et profonde sépare les pointes du Raz au sud et du Van au nord. Le site classé concerne la partie aval de cette dépression et englobe l'étang de Laoual, ancienne lagune littorale, et le cordon dunaire qui le sépare du milieu marin. L'étang de Laoual conserve une surface d'eau libre ceinturée de roselières, très



étendues à l'aval, et de saulaies. Il est encadré par deux versants contrastés tant sur le plan de la topographie que de l'occupation des sols.

Le versant nord présente des pentes régulières fortes. À l'amont, le site classé est circonscrit au plan d'eau et exclut le village de Kerloc'h alors qu'à l'aval, il inclut une partie du versant totalement envahie par la fougère aigle et remonte jusqu'au village de Kerludu. Aux abords de ce dernier, les prairies et les cultures se mêlent aux parcelles en friche.





Le versant sud, doux sur sa partie inférieure, devient abrupt sur sa partie sommitale. Le site classé englobe une assez grande partie de ce versant avec des prairies sur les zones de moindre pente et des friches sur les zones plus contraignantes. Les vestiges du maillage bocager sont encore très visibles.

La zone littorale de la baie des Trépassés fait l'objet d'une très forte pression

humaine. Deux hôtels avec leur parking privé et leurs aménagements annexes marquent fortement le site. Le parking public, bien qu'ayant été réduit en surface, conforte cette artificialisation. Le cordon dunaire, sur sa partie arrière-littorale, est soumis à de nombreuses divagations se traduisant par une destruction du couvert végétal. Le cordon de galets a quasiment disparu au droit des accès principaux à la

plage et l'un des deux blockhaus dominant la plage au sud sert de lieu de dépôts de déchets.

La configuration du site permet un grand nombre de vues globales sur la vallée et la baie des Trépassés. Et au fond de cette dernière, le regard est attiré vers la mer par une perspective encadrée par les pointes du Raz et du Van.

- ◀ Les hauts de versants et le plateau littoral, de vastes espaces de fougères aigles et de landes.
- Les équipements d'accès et d'accueil à l'entrée du site ont fait l'objet d'un important travail d'intégration.



POINTE DU RAZ ET BAIE DES TRÉPASSÉS



▲ Un plateau central ouvert avec le sémaphore pour seul point d'appel visuel.

Le secteur de Kergroaz, une portion du site classé à l'écart des zones emblématiques

Ce secteur du site classé protège la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage, édifiée à la fin du XVII^e siècle. Son placître, enherbé, est clos par un petit mur de pierres, doublé de plantations ornementales côté nord.

Les abords de la chapelle comprennent une parcelle plantée de résineux et un vaste espace enherbé, au-delà desquels la lande haute reprend ses droits.

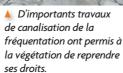
Cette dernière occupe la quasi-totalité de ce secteur du site classé, mais fait l'objet de fauches sur des layons régulièrement espacés. À l'extrémité de la pointe Ty Deved, se trouve un petit corps de garde.

Diagnostic

Sur la pointe du Raz et dans la baie des Trépassés, le site classé a bénéficié de l'opération Grand Site national menée au cours des années quatre-vingt-dix.

Cette opération a redonné à la pointe du Raz des caractéristiques plus conformes à l'image d'un site classé. L'ensemble des équipements d'accès et d'accueil concentré à l'est du site en retrait de la pointe elle-même présente une bonne intégration visuelle du fait de la mise à profit d'un vallonnement et du parti architectural retenu.

La canalisation de la fréquentation avec un aménagement différencié des itinéraires a permis la restauration de nombreux secteurs de landes. Seuls quelques tronçons localisés de chemins commencent à montrer des signes d'érosion latérale et de piétinement du couvert végétal en rive. En revanche, l'extrême pointe conserve une image de désorganisation et de dégradation qui semble inéluctable compte tenu de la pression de fréquentation exercée sur cet espace réduit.



L'étang de Laoual et son versant sud encore en prairie sur sa partie inférieure.



La chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage, édifié à la fin du XVII^e siècle.

La partie du site classé qui s'étend sur le littoral sud de Plogoff présente un bon état général de conservation. Les petits ports de Porz Loubous, de Feunteun Aod et de Bestrée pourraient bénéficier d'une requalification paysagère de leur accès et d'une mise en valeur de leurs équipements.

La baie des Trépassés et notamment sa partie littorale revêtent encore un caractère très artificiel. Les hôtels et les équipements d'accueil constituent des points noirs paysagers.

 L'extrémité de la pointe du Raz montre les résultats d'une pression très forte de fréquentation sur le couvert végétal.





▲ La baie des Trépassés, une artificialisation et des dégradations du site encore très importantes.

Enjeux - Orientations

- Mettre en œuvre les orientations de gestion définies par le document d'objectifs du site Natura 2000.
- Assurer la gestion et l'entretien des aménagements et des équipements.
- Poursuivre la réflexion engagée pour canaliser les circulations et réduire les espaces anthropisés dans la baie des Trépassés.

